



WORKSHOP

UN ACCOMPAGNEMENT COORDONNÉ ENTRE L'AEF ET L'ÉDUCATION FORMELLE

DANS LE CADRE DE L'ÉVOLUTION DE L'AIDE À L'ENFANCE ET À LA
FAMILLE ET DE L'ÉLABORATION DU CADRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE AEF

Rédaction, mise en page et éditeur :

AEF Social Lab

Contexte :

Processus de consultation de février à juillet 2021
afin d'élaborer un cadre de référence pour le sec-
teur de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF)

Publiée sur :

<https://aef.lu/>

Un accompagnement coordonné entre l'aide à l'enfance et à la famille et l'éducation formelle

Des premiers apports des participants, en réaction au cas présenté, il importe de développer une **collaboration entre les différents partenaires** (cf. école/prestataires de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF)/maison relais) – élément central à une coordination des informations sur l'enfant et sa situation et, le cas échéant, sur les mesures d'aide qu'il perçoit. Cette coopération passe, entre autres, par une communication soutenue entre les acteurs, une approche inclusive et l'utilisation de médias adaptés (ex. *helpline* interactive).

En ce qui concerne la création d'un espace partagé, il convient de souligner :

- **Les conditions** à réunir
 - créer un support pour partager des informations entre professionnels (cf. protection des données et secret professionnel partagé) ;
 - développer un projet d'équipe pour être prêt à orienter l'enfant vers une aide adaptée (cf. sensibilisation du personnel scolaire par rapport aux mesures de l'AEF) ;
 - un professionnel de contact, centralisant et communiquant l'information identifiable (cf. personne de référence au sein de l'école) ;
 - impliquer les communes dans le développement des collaborations ;
 - inclure/ancrer la prévention dans les écoles ;
 - identifier des méthodes pragmatiques pour favoriser la participation dans des contextes relationnels difficiles ou complexes (ex. : relation école/parent difficile) ;
 - créer une base de confiance avec les parents et veiller à ce qu'ils ne soient pas surchargés ; séparer les espaces d'intervention (éducation formelle/aide sociale) dans l'intérêt de l'enfant.
- **Les freins** qui peuvent entraver sa création ou son fonctionnement :
 - la pluralité des professionnels : il importe d'avoir une « approche plus humaine » et de clarifier les rôles et les missions de chacun de sorte à optimiser la manière de venir en aide ou de proposer une aide ;
 - le manque de confiance des parents – la confiance étant à la base de tout dialogue constructif ;
 - la durée de mise en place d'une aide, jugée trop longue (3/4 mois) : l'aide est mise en place tardivement et d'autres problématiques se sont peut-être développées notamment à l'école ;
 - La pluralité des diagnostics (cf. double, voire triple diagnostic selon les acteurs (SCAS, CHL, etc.)) ne favorise pas une prise en charge efficace de l'enfant. Il importe d'optimiser la phase de « *clearing* ».
- des listes d'attente trop longues avant qu'un enfant ait accès à une aide.
- **Les opportunités**
 - différents modèles nationaux rassemblant l'éducation formelle et non formelle en un même lieu et au sein d'un même projet éducatif existent. Ces modèles peuvent être une source d'inspiration pour développer des espaces communs école/maison relais/AEF (ex. : *D'Ganzdaagesschool*) ;

- la diversité des médias pour faciliter la communication entre tous et pour préciser le rôle de chaque intervenant aidant l'enfant (cf. visio-échanges/échanges entre professionnels et entre professionnels et famille/enfant) ;
- développer la formation initiale et continue des enseignants ;
- clarifier le concept d'inclusion et préciser le rôle des centres de compétence.
 - **D'autres idées**
- associer chaque école à une « antenne AEF » (cf. guichets régionaux de l'Office national de l'enfance (ONE)) ;
- miser sur une prévention précoce (cf. dès le cycle 1) ;
- développer une brochure/un support informatif et ludique regroupant toutes les informations essentielles dans un langage accessible (cf. fournir des brochures d'information sur les aides au sein des écoles) ;
- développer les collaborations et les rapprochements de manière locale, de sorte à être le plus accessible et le plus proche possible de la population pour favoriser l'aide (cf. une approche régionale n'est pas suffisante, il importe d'opter pour une approche locale (cf. quartier, bassin de vie, etc.))

Zoom sur...

L'amplitude de temps que peuvent passer certains enfants dans une structure scolaire et d'éducation (cf. jusqu'à 10-12h par jour). Il y a ainsi la nécessité de **penser une collaboration forte entre tous les acteurs** de l'éducation des enfants (école, maison relais, services spécialisés, ONE, famille, enfant, prestataire AEF). Dans la pratique, ces coopérations existent mais, *a priori*, de manière marginale. Il serait ainsi nécessaire de s'appuyer sur cet existant pour généraliser une pratique de coopération, collaboration et communication facilitée.

Apports complémentaires : le point de vue des études scientifiques

Comme le souligne les travaux d'Albuquerque et ses collaborateurs (2020), une **collaboration** entraîne une performance professionnelle, qui, elle-même, entraîne des réponses plus rapides et plus efficaces et par conséquent, un accès plus facile aux services d'aide à l'enfant et à sa famille. Plusieurs facteurs facilitent la collaboration entre les services. Ils peuvent être regroupés en trois domaines :

1. **organisation et planification** (cf. existence de structures explicites et clairement définies ; existence d'une organisation et d'une planification efficaces, y compris des protocoles partagés sur la collaboration entre les services, c'est-à-dire des accords formels entre professionnels ou services qui identifient ou coordonnent leurs actions) ;
2. **communication** (cf. existence d'une communication et d'un partage d'informations efficaces) ;
3. **objectifs et buts** (cf. définition partagée d'objectifs clairs et de buts réalistes).

En outre, il importe d'avoir connaissance et d'agir sur les barrières qui vont à l'encontre d'une collaboration/coopération entre services et professionnels. Ainsi, il peut être relevé trois grandes catégories de difficultés, à savoir :

1. professionnelles : les difficultés de communication, les croyances et les attitudes négatives que les professionnels peuvent avoir concernant d'autres professionnels et d'autres organisations avec lesquelles ils doivent coopérer ;
2. systémiques : l'existence de ressources inadéquates (ex. : nombre limité de professionnels, des délais et des ressources inadaptés) ;
3. environnementales : les obstacles au niveau communautaire, local ou national (ex. : différences culturelles ; disparités de l'aide sur le territoire ; etc.).

Pour conclure, les politiques institutionnelles devraient être explicitement orientées vers la promotion des processus de collaboration, y compris (a) l'attribution de temps pour un contact régulier entre les services, c'est-à-dire pour assurer une planification et une organisation de processus collaboratif ; (b) l'organisation de sessions de formation conjointes, notamment en ce qui concerne les modèles d'intervention auprès des familles ; (c) la mise à disposition de ressources pour la mise en œuvre de pratiques collaboratives ; et (d) la définition de politiques du travail permettant une plus grande stabilité et continuité des fonctions (Albuquerque, Aguiar & Magalhães, 2020).

Informations sur le workshop

13 PARTICIPANTS 	 MODÉRATION TANIA DI PINTO & PASCALINE K'DELANT DE L'AEF SOCIAL LAB	
3 JUIN 2021 	3 HEURES 	EN LIGNE 

Références bibliographiques

Albuquerque, J., Aguiar, C., & Magalhães, E. (2020). The collaboration between early childhood intervention and child protection systems: The perspectives of professionals. *Children and Youth Services Review, 111*, 1–8.